

Organisation

Arrivée sur place : lundi 22 septembre 2025, en soirée
Début : mardi, 23 septembre 2025, matin
Fin : jeudi, 25 septembre 2025, en soirée
Départ : vendredi, 26 septembre 2025, après le petit déjeuner

Prix : 1 795 € plus TVA

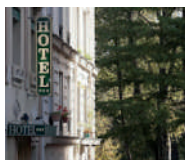
Le prix comprend la participation au séminaire, le programme-cadre et l'ensemble des repas pendant le séminaire.

Lieu du séminaire : Maison Internationale

Cité internationale universitaire de Paris
17 boulevard Jourdan • 75014 Paris • <https://www.ciup.fr>
La Maison Internationale est située dans un parc au sud de la ville de Paris, juste à côté de la station RER B Cité Universitaire.

Suggestion d'hébergement :

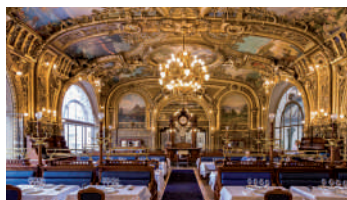
Hôtel du Parc Montsouris
146,53 € par nuit, petit déjeuner compris
4 rue du parc Montsouris
75014 Paris
www.hotel-parc-montsouris.com



L'hôtel est situé juste à côté du parc Montsouris, à 500 mètres de la station RER Cité Universitaire et de la Maison Internationale, notre lieu de séminaire.

Dîner au restaurant **Le Train Bleu**

Jeudi, pour dîner le séminaire, nous visiterons le plus beau restaurant de gare au monde à la Gare de Lyon. Ouvert en 1901, il a conservé son décor original « Belle Époque », dont de magnifiques peintures au plafond représentant les grandes étapes d'un voyage en train au Méditerranée. <https://www.le-train-bleu.com/fr>



Autres dates de séminaires

Séminaire sur la jurisprudence du CEE

Dublin, 29 juin - 3 juillet 2025

Avec le Brexit, de nombreuses entreprises ont transféré leur CEE en Irlande. Le pays est ainsi passé de la treizième à la troisième place dans l'UE, après l'Allemagne et la France. Actuellement, une procédure est en cours devant la High Court, qui pourrait éventuellement aller jusqu'à la Cour de justice européenne. Le séminaire comprend la participation à l'audience de la High Court. Outre le droit irlandais des comités d'entreprise européens, le séminaire abordera également les litiges des comités d'entreprise européens en France, en Allemagne, en Autriche, en Finlande et en Norvège.



Conférence de Hambourg pour les comités d'entreprise européens et SE

Hambourg, 26 + 27 janvier 2026

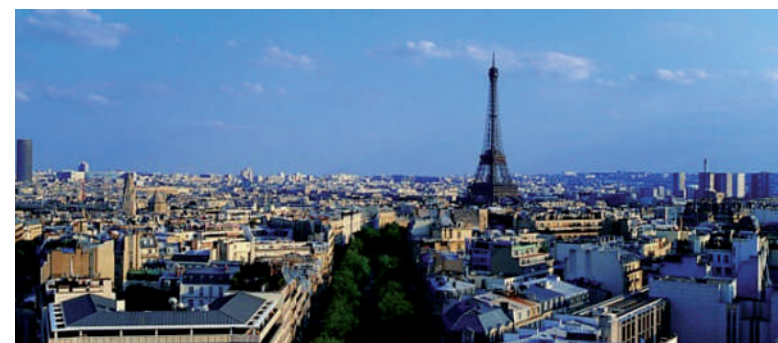
Comme chaque année depuis 2009, notre conférence spécialisée de deux jours se tiendra à nouveau à l'hôtel du port à Hambourg. Comme toujours seront présentés les derniers développements du paysage des CEE et des SE, des études de cas (« meilleures pratiques ») de certaines entreprises et des décisions de justice actuelles. L'objectif de la conférence spécialisée est la poursuite du développement de la révision de la directive CEE. La nouvelle directive CEE devrait être adoptée dans le courant de l'année 2025.



Des séminaires intra

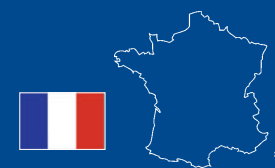
Dates individuelles sur demande

De nombreux comités d'entreprise européens combinent une formation en interne avec une session plénière ou une réunion du bureau. Il y a aussi des séminaires intra, qui ont lieu indépendamment des réunions régulières et prennent plusieurs jours, voire une semaine entière. De tels séminaires sont conçus pour répondre aux besoins de chaque entreprise.



Séminaire franco-allemand pour les comités d'entreprise européennes

Paris, du 23 au 25 septembre 2025



Bases juridiques pour la participation à la conférence :
Art. 10 al. 4 de la directive européenne 2009/38/CE

Pour la cinquième fois, un séminaire pour les élus aux comités d'entreprise aura lieu à Paris du 23 au 25 septembre 2025. Le premier jour, il y aura une introduction en français au système des comités d'entreprise et au paysage syndical allemand. Le deuxième jour, une conférence franco-allemande (avec interprètes) est organisée. Le dernier jour, il est prévu de visiter un salon pour les comités d'entreprise français, ce qui constitue un point fort particulier pour tous les participants non français.

L'Allemagne et la France sont les principaux pays membres de l'UE et sont étroitement liées sur le plan économique. Il n'y a pratiquement pas de CEE ou de comité d'entreprise SE sans délégués des deux pays. Environ 25 % de tous les comités d'entreprise européens ont leur direction centrale en Allemagne, 20 % en France. La représentation des salariés dans les entreprises est en revanche organisée de manière totalement différente. En Allemagne, le comité d'entreprise ne se réunit pas sous la présidence de l'employeur, il dispose de droits de cogestion, mais pas du droit de grève. Si la structure et le fonctionnement des comités d'entreprise européens et des SE sont marqués par le modèle allemand et néerlandais, le fondement de l'information et la consultation s'inspire de la France. Autant de bonnes raisons de connaître l'autre système.



Photo : participants au dernier séminaire franco-allemand en mars 2024

Programme du séminaire

Mardi 23 septembre 2025, 9h-17h

Introduction à la loi allemande sur les comités d'entreprise et au paysage syndical allemand (en français)



Michael Nacken, Brême
Avocat spécialisé en droit du travail

Mercredi 24 septembre 2025, 9h-17h

Réunion commune des représentants des salariés et des membres de CEE allemands et français
(avec interprétation simultanée)

- Échange entre les participants au séminaire sur le travail des comités d'entreprise en comparaison franco-allemande
- Détails de l'information et de la consultation versus la cogestion



Photo : Notre lieu de manifestation, la « Maison Internationale »

Jeudi 25 septembre 2025, 9h-17h

Visite d'un salon pour les comités social et économique français (CSE)

- Après le petit déjeuner : trajet en tramway de l'hôtel au parc des expositions Expo Porte de Versailles. Visite du salon en petits groupes

SOLUTIONS CSE Les salons CSE se tiennent régulièrement dans toutes les grandes villes de France, à Paris au printemps et à l'automne. Environ 230 exposants (syndicats, organisateurs de formation, de culture et de voyages, sociétés de conseil, caisses d'assurance maladie et de retraite, mais aussi fournisseurs de spécialités culinaires de toutes les régions de France) y sont représentés avec des stands d'information et des présentations de produits, afin de présenter leurs offres spécialement conçues pour les comités social et économique français. Par ailleurs, des tables rondes seront organisées sur des thèmes relatifs au travail des comités social et économique. Environ 4 000 visiteurs sont attendus sur le salon parisien pendant les trois jours. Le site web du salon : <https://www.solutions-cse.org>



Base juridique pour la participation à la conférence :

Les membres des comités d'entreprise européens des pays de l'UE ainsi que du Royaume-Uni, de la Norvège, de l'Islande et du Liechtenstein peuvent se référer à l'article 10, paragraphe 4 de la directive européenne 2009/38/CE pour obtenir une prise en charge des frais et un congé auprès de la direction centrale. En général, l'accord CEE ou l'accord de participation SE prévoit expressément un droit à la formation. Celui-ci s'applique souvent aussi aux délégués de Suisse et d'autres pays non-membres de l'UE. Les membres des comités d'entreprise européens soumis au droit allemand peuvent participer conformément au § 38 alinéas 1 de la loi allemande sur le CEE. Les membres de comités d'entreprise SE soumis au droit allemand peuvent participer conformément au § 31 la loi allemande sur la SE.